



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 20<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 novembre 2015, à 15 heures

*Président* : M. Bowler..... (Malawi)

## Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales  
(*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19409X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 57 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (suite) (A/70/95-S/2015/446, A/70/357-S/2015/682 et A/70/400)**

1. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/70/400), dit qu'il s'attend à un échange productif avec la Commission sur la meilleure manière de préparer les missions politiques spéciales à faire face aux défis contemporains.

2. La situation mondiale concernant la paix et la sécurité a continué à se détériorer et rien n'indique qu'elle s'améliorera. Le nombre des conflits majeurs a triplé depuis 2008, le nombre des réfugiés et des personnes déplacées est le plus élevé des dernières décennies et les besoins humanitaires battent des records. Près de 90 % du personnel des missions politiques spéciales réalise des opérations de paix dans des pays où se déroulent des conflits de haute intensité.

3. Un effort mondial urgent a été nécessaire pour vraiment concrétiser le principe fondateur de l'Organisation qui consiste à épargner aux générations suivantes le fléau de la guerre afin de réagir à la multiplication des crises et aussi afin de les empêcher de naître ou de reprendre. Les missions politiques spéciales ont été une partie cruciale de cet effort. Elles sont restées au premier plan de la réponse des Nations Unies aux conflits et elles sont maintenant des instruments indispensables de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix.

4. En Libye, au Yémen et en Syrie, les envoyés spéciaux et les représentants du Secrétaire général ont continué à travailler sans relâche pour jeter les bases d'une solution pacifique à des conflits qui ont engendré une instabilité régionale, un extrémisme violent et une souffrance humaine indescriptible. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a collaboré étroitement sur le terrain avec la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour aider le Gouvernement et le peuple somaliens à tirer profit de la meilleure chance de paix du pays en une génération. En Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Asie centrale, au Sahel et dans la Région des Grands Lacs,

des bureaux et des envoyés régionaux travaillent avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile pour accroître les capacités régionales et sous-régionales pour la prévention des conflits et pour relever les défis transnationaux tels que le manque d'eau et d'énergie, le trafic des drogues et la criminalité transnationale organisée.

5. Les missions politiques spéciales varient beaucoup des points de vue du mandat, de l'envergure et de la structure. Elles sont conçues de sorte que les Nations Unies réagissent de la meilleure manière possible à une situation donnée. La souplesse est un de leurs plus grands atouts, mais elles mettent toutes l'accent sur la prévention et la résolution des conflits. Ces missions concrétisent donc le Chapitre VI de la Charte, la recherche de solutions négociées et le règlement pacifique des différends. Elles sont basées sur le consentement des pays en cause et recourent à la médiation et à la facilitation pour désamorcer les tensions, aider les pays à éviter un conflit et soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à consolider et à entretenir la paix.

6. Le soixante-dixième anniversaire des Nations Unies a offert une occasion unique d'examiner le fonctionnement de toutes les opérations de paix. L'Assemblée générale et la Commission ont toutes deux étudié sérieusement le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446) et le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682). Le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968-S/2015/490) est à l'étape des consultations intergouvernementales et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a pris fin récemment et qui a été publiée à l'extérieur, a donné un nouvel élan aux efforts visant à promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

7. Le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400) s'intéresse à certains des thèmes clés des examens qui s'appliquent aux missions politiques spéciales et au mandat plus large du Département des affaires politiques. Tout d'abord, les examens demandent qu'on mette de façon urgente l'accent sur la prévention des conflits et sur la

médiation, ce qui aurait dû avoir été fait bien plus tôt. La multiplicité des menaces actuelles exige une attention plus ciblée aux efforts soutenus faits pour mettre fin aux crises avant que la violence se manifeste.

8. Les mécanismes qui ont au cours de la dernière décennie amélioré l'aptitude des Nations Unies à prévenir les conflits incluent des partenariats plus solides avec des acteurs régionaux et sous-régionaux et une coopération plus étroite au sein de l'ensemble des organismes des Nations Unies, y compris les équipes de pays et la mise sur pied de groupes de spécialistes de la médiation à déploiement rapide pour appuyer les processus de paix. Le rapport du Secrétaire général intitulé « L'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits : un engagement collectif renouvelé » (S/2015/730) traitait en détail de ces mécanismes. Les missions politiques spéciales sont un outil fondamental pour la prévention, la médiation et l'exercice des bons offices du Secrétaire général. Les différents examens ont aussi souligné le rôle des bureaux régionaux à titre de plateformes avancées de diplomatie préventive qu'il convient de renforcer. Un effort ciblé et intelligent de prévention des conflits est nécessaire pour passer de la parole aux actes, mais l'appui des États Membres est crucial parce que la prévention relève principalement d'eux. Cette discussion permanente avec les États Membres est censée vraiment changer l'aptitude de l'Organisation à prévenir les conflits.

9. Deuxièmement, des partenariats solides avec des organisations régionales et sous-régionales restent cruciaux aux termes du Chapitre VIII de la Charte. Les Nations Unies et les organisations régionales ont un effet multiplicateur parce qu'elles font appel à leurs forces respectives et à leurs avantages comparatifs. Des partenariats de ce genre sont une réalité dans toutes les missions. En Afrique de l'Ouest, par exemple, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest travaille avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

10. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (A/69/228-S/2014/560) incluait des recommandations concernant les moyens à prendre pour rendre la coopération encore plus efficace. À l'ONU, le Groupe des amis de la

médiation continue de manière utile à attirer l'attention des autres États Membres sur ce sujet.

11. Troisièmement, le rôle des missions politiques spéciales dans la consolidation de la paix a aussi été reconnu dans les examens. Dans trois des six pays auxquels la Commission de consolidation de la paix s'intéresse, des missions politiques spéciales sont présentes sur le terrain, au Burundi et en Guinée-Bissau, ou assurent un appui à distance, en Guinée. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone a conclu de manière fructueuse son mandat en 2014 après que ce pays a réalisé des progrès considérables pour ce qui est de consolider la paix. Tandis que d'autres pays qui accueillent des opérations des Nations Unies poursuivent leurs processus de consolidation de la paix, le rôle de consolidation de la paix des missions politiques spéciales reste pertinent.

12. Les examens ont reconnu que la consolidation de la paix est un processus politique non linéaire, complexe et de longue durée qui exige un soutien international soutenu. Des missions politiques spéciales peuvent être conçues de manière à aider les autorités nationales et les parties prenantes locales à réaliser la transition du conflit à la paix en mobilisant l'attention politique et l'assistance financière internationales.

13. Quatrièmement, les examens ont renforcé les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité renforcera davantage le travail que l'Organisation fait dans ce domaine. D'après une évaluation interne faite par le Département des affaires politiques en lien avec l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, des progrès réguliers ont été faits pour ce qui est de respecter les 15 engagements du Département dans ce domaine. Il a accru le nombre de femmes dans les processus de médiation pilotés par les Nations Unies ou réalisés de concert avec l'Organisation, il a pris de façon systématique en compte l'égalité des sexes dans les documents de politique générale et dans la formation nouvelle dispensée au personnel, y compris les cadres dirigeants et les envoyés, et il a accru le nombre des dispositions relatives à l'égalité des sexes dans les accords de cessez-le-feu et les accords de paix qu'il a facilités. De plus, les rapports récents du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les missions politiques spéciales incluaient tous des références aux

questions touchant les femmes et la paix et la sécurité. Même s'il est déjà sur la bonne voie, son Département est déterminé à continuer à s'occuper de cette question difficile.

14. Le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400) traite en détail de questions concernant les missions politiques spéciales énoncées dans la résolution 69/95 de l'Assemblée générale qui sont importantes pour les États Membres. Le Secrétaire général décrit brièvement les mesures importantes prises par le Secrétariat pour améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité des missions. C'est là un engagement clé du Secrétaire général et de son Département. Il nécessitera des exposés constants aux États Membres, des discussions avec des groupes régionaux et différents États, des consultations avec les partenaires régionaux et une interaction régulière avec la presse et la société civile dans son ensemble.

15. Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/357-S/2015/682) décrivait brièvement des propositions visant à autonomiser les missions et à leur assurer un appui plus souple en faisant correspondre l'autorité et le respect du principe de responsabilité aux responsabilités et en s'employant à élaborer des cadres solides de respect du principe de responsabilité. Le rapport traitait aussi des efforts visant à accroître la représentation géographique et la participation des femmes aux missions politiques spéciales. Le Département des affaires politiques entend collaborer avec les États Membres dans ce domaine important.

16. Le Secrétariat est aussi déterminé à tenir des dialogues interactifs réguliers avec les États Membres sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. Le plus récent, qui a eu lieu en avril 2015, a mené à une discussion productive sur l'examen des opérations de paix et le Département est impatient de travailler étroitement avec le Bureau de la Quatrième Commission pour planifier les sujets des futurs dialogues.

17. Il rend hommage aux représentants spéciaux et aux envoyés spéciaux du Secrétaire général et au personnel des Nations Unies qui sert dans des missions politiques spéciales pour promouvoir la paix et la sécurité, souvent au prix de grands sacrifices personnels.

18. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que les missions politiques spéciales ont été un outil efficace et souple pour maintenir la paix et la sécurité et, seulement ces dernières années, elles ont pris différentes formes, par exemple la mission conjointe des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la Syrie, le mandat régional de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM). Ces missions ont accru le riche ensemble des mécanismes de paix et de sécurité qui sont à la disposition des États Membres. De plus, les examens majeurs que le Secrétaire général a fait entreprendre devraient donner des améliorations additionnelles des mécanismes et de la performance.

19. Le Département de l'appui aux missions est déterminé à travailler vite et de manière efficace, efficiente et responsable en tant qu'élément habilitant stratégique de l'exécution du mandat des missions politiques spéciales. Le nombre global de ces missions est resté constant, mais la complexité des tâches et le niveau de risque ont augmenté considérablement. Près de 90 % des 4 200 personnes autorisées à prendre part à des missions de ce genre travaillent dans des pays aux prises avec des conflits de haute intensité tels que l'Afghanistan, l'Iraq, le Yémen, la Syrie, la Somalie et la Libye. En conséquence, près de 40 % du personnel déployé est affecté à la sécurité, comparativement à seulement 30 % trois ans plus tôt.

20. Le Département travaille avec 36 missions hors Siège, dont la moitié sont des missions politiques spéciales. Celles-ci représentent 3 % de tout le personnel déployé et 5 % des ressources financières du Département, mais un effort disproportionné est nécessaire pour assurer un appui efficace aux missions politiques spéciales qui sont relativement petites, et ce pour bien des raisons.

21. En premier lieu, la plupart des missions politiques spéciales n'ont pas les structures de soutien administratif et logistique caractéristiques des opérations de maintien de la paix, ce qui signifie qu'elles ont besoin d'une plus grande assistance de la part des centres de services régionaux ou mondiaux ou du Siège. En second lieu, la nature du soutien dont une mission politique spéciale a besoin rend encore plus nécessaires des réactions rapides, souples et adaptées. Les exemples incluent des réactions de bons offices

rapides à une crise constitutionnelle, comme au Burundi, ou des opérations à long terme mais temporaires exécutées depuis l'extérieur du pays, comme en Libye, ou le fait de travailler en fonction de contraintes de temps importantes pour organiser des vols entre le Yémen et Genève et entre la République du Congo et le Gabon.

22. L'appui aux missions politiques spéciales doit profiter d'économies d'échelle et son exécution doit être rapide et doit correspondre aux besoins. Il n'a pas toujours été facile de trouver le bon équilibre, mais il est fier des progrès accomplis. À l'échelle mondiale, ceux-ci incluent une réduction régulière de la proportion du personnel des missions politiques spéciales affecté à des fonctions d'appui, qui est tombée en 2013 de 39 % à 29 %. Plus de 70 % des membres des missions obtiennent un soutien transactionnel assuré par des emplacements éloignés, par exemple le Bureau d'appui commun de Koweït, qui travaille avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le Centre de services régional de la MANUSOM à Entebbe, qui travaille avec la MANUSOM, et le Centre de services mondial des Nations Unies, qui travaille avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Ces modalités ont donné des gains d'efficacité et ont réduit considérablement l'empreinte des missions en matière d'appui dans des emplacements instables et coûteux, ce qui permet de maximiser la présence dans des environnements non permissifs.

23. Le Département supervise la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja dans les missions politiques spéciales. La première étape a été réalisée en mars 2014 et la deuxième, sur quatre, appelée Umoja Extension 1, est sur le point d'être appliquée aux fonctionnalités que sont l'administration du personnel hors siège, la paie et les déplacements. La fonctionnalité relative au personnel recruté sur le plan national deviendra opérationnelle au début de 2016 et les fonctionnalités que sont la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'établissement du budget et la gestion des programmes le deviendront en 2017.

24. Cinq aspects sont cruciaux pour l'appui aux missions de maintien de la paix et l'appui aux missions politiques spéciales : la coopération, l'importance accordée à la performance, la concordance entre l'autorité et la responsabilité, l'établissement de

partenariats plus solides et la poursuite des priorités immédiates en matière d'appui.

25. Il est essentiel d'investir plus dans la technologie et l'innovation. De nombreux besoins des missions sont relativement uniques pour ce qui est de compenser l'éloignement, assurer la sûreté et la sécurité et réagir à des scénarios opérationnels dynamiques. Même si le rapport final du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, publié à l'extérieur en 2015, portait principalement sur les opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions appliquera les améliorations technologiques recommandées tout aussi énergiquement dans les missions politiques spéciales, en particulier quand il est question de sûreté et de sécurité.

26. Il faut aussi en faire plus pour mieux harmoniser l'autorité, les responsabilités et les ressources des opérations hors Siège. Les femmes et les hommes qui interviennent sur le terrain dans des scénarios extraordinairement difficiles doivent avoir des pouvoirs qui correspondent à d'aussi lourdes responsabilités.

27. Les missions politiques spéciales sont parfois handicapées par le fait que le budget-programme biennal n'est pas un moyen de financement optimal pour soutenir leur démarrage, leur expansion et leur soutien. Les décisions et les procédures qui s'appliquent dans ce contexte pourraient dépendre des voies de financement plutôt que des priorités associées aux programmes. La Cinquième Commission étudie de nouveau le rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales (A/66/340) et le Département s'attend à un résultat positif.

28. Bien que des gains d'efficacité aient effectivement été réalisés, c'est principalement le personnel qui détermine le coût des missions politiques spéciales. Il représente quelque 60 % de tous les coûts, comparativement à 21 % dans les cas des opérations de maintien de la paix. Une limite naturelle a été atteinte et des compressions additionnelles feraient pencher la balance entre l'efficacité et l'efficacités de l'exécution des programmes. Il est aussi important de veiller à ce que la dotation en matériel corresponde à des conditions changeantes, y compris les limites de ce qui est possible et la capacité de protéger le personnel.

29. M. Khare rend hommage au courage, au dévouement et au sacrifice des collègues qui servent dans des missions politiques spéciales et au dévouement des personnes qui les appuient au Siège. Il reste, malgré les défis à relever sur le terrain et sur le plan administratif, déterminé à étendre l'appui nécessaire aux missions politiques spéciales sous la direction des États Membres.

30. Le **Président** invite les membres de la Commission à poser des questions et à faire part de leurs observations.

31. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que la section du rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400) sur la représentation géographique et la participation des femmes inclut peu de paragraphes de fond et qu'elle inclut un simple aperçu de ses intentions. Pour plus de transparence, des pourcentages auraient montré l'augmentation du nombre des femmes par rapport à l'année précédente; l'information sur la représentation géographique est également insuffisante, ce qui rend le besoin de données numériques encore plus pressant. Il demande si les futurs rapports pourraient fournir aux États Membres des données suffisantes pour qu'ils fassent les évaluations nécessaires.

32. **M<sup>me</sup> Stener** (Norvège), se réjouissant de la possibilité d'un dialogue interactif entre le Secrétariat et les États Membres, dit qu'il faut faire plus pour prévenir les crises émergentes avant qu'elles deviennent coûteuses pour toutes les parties. Les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial à cet égard et la Norvège soutient fermement les recommandations du groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968-S/2015/490) et les recommandations du Secrétaire général sur le financement et le soutien des missions politiques spéciales (A/66/340).

33. Le financement et le soutien des missions politiques spéciales ont été bloqués pendant plus de quatre ans à la Cinquième Commission. Il y avait un certain espoir que 2015 serait l'année du changement et la délégation norvégienne travaillera en ce sens au sein de la Cinquième Commission. En attendant une solution de ce genre, l'oratrice demande quels sont les changements administratifs et organisationnels à court terme qui pourraient être apportés pour améliorer le

soutien des missions politiques spéciales et ce que les États Membres pourraient faire pour faciliter les modifications nécessaires.

34. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques), répondant à la question du représentant de l'Iran, dit que son Département, le Secrétaire général et lui attachent une importance considérable à la représentation géographique. Les missions politiques spéciales doivent représenter l'ensemble des membres de l'Organisation et la situation pourrait incontestablement être meilleure. Les fluctuations considérables de la représentation sont attribuables à des changements de personnel dans les postes limités qui existent sur le terrain au niveau supérieur. Un homme ou une femme qui assume des fonctions de ce genre change énormément la représentation à cause du nombre limité de postes et de la rotation. Son Département va être guidé par le projet de résolution que la Commission doit, conformément à l'ordre du jour, adopter.

35. Remerciant la Norvège pour son leadership concernant le financement et le soutien, M. Feltman note que la question touche d'autres départements du Secrétariat qui appuient les missions politiques spéciales, par exemple le Département de la gestion et le Département de la sûreté et de la sécurité. Des solutions modestes font l'objet de discussions avec des délégations de la Cinquième Commission. Les options mentionnées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et dans celui du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357-S/2015/682) consistent entre autres à laisser le Département recourir au compte d'appui lorsque les activités contribuent aux opérations de maintien de la paix, ce qui permettrait à d'autres ressources de donner davantage de résultats.

36. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que la représentation des femmes dans les postes supérieurs de direction des opérations de maintien de la paix et dans le domaine des affaires politiques est effectivement limitée, car elle stagne aux environs de 20 %. Parmi les initiatives visant à régler ce problème, on peut citer la constitution d'une réserve de femmes compétentes, ce qui implique de demander aux pays de proposer des candidates qui passeront des entretiens avant de recevoir une formation et un encadrement. L'orateur indique avec satisfaction que l'une des quatre personnes recommandées a été nommée à un poste de

responsabilité dans une mission de maintien de la paix et que les trois autres devraient l'être dans un proche avenir. L'Organisation veut que les États Membres proposent des candidates. Des réunions d'information axées sur le recrutement sont organisées, mais d'autres initiatives seraient nécessaires.

37. Le Bureau des affaires juridiques est un autre organe qui est touché. Des mesures appropriées de soutien des missions politiques spéciales accroîtraient non seulement l'efficacité mais aussi la transparence. Bien que les missions politiques spéciales représentent 5 % du portefeuille financier qui s'applique aussi aux opérations de maintien de la paix, il consacre 50 % de son temps à des missions politiques spéciales.

38. Remerciant la Norvège pour ses efforts, M. Khare note que des mécanismes de soutien sont intégrés aux budgets des missions elles-mêmes, ce que les États Membres devraient reconnaître et appuyer. Il demande aux États de consentir à approuver des modifications aux budgets-programmes correspondant aux besoins changeants des missions politiques spéciales, qui ne se prêtent pas à un cycle biennal. Il demande aussi une simplification et une amélioration des règles et règlements administratifs qui régissent les activités des missions. Le Secrétaire général va, avant la fin de 2016, présenter aux États Membres des propositions du Département de la gestion et de son Département.

39. **M. Isnomo** (Indonésie) dit que son Gouvernement veut connaître les assurances possibles concernant le chevauchement des mandats ou des rapports dans le cas des missions politiques spéciales et des organes chargés des droits de l'homme des Nations Unies.

40. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) dit que le Conseil de sécurité a attribué le mandat des missions politiques spéciales relatif aux droits de l'homme dans deux buts : soutenir les idéaux des Nations Unies et promouvoir les efforts de prévention. Une hausse du nombre des violations des droits de l'homme est un signe avant-coureur d'une crise. Un avantage des missions politiques spéciales est la présence, sur le terrain, de professionnels des Nations Unies qui peuvent accroître au niveau local la crédibilité et établir des partenariats plus facilement qu'à partir du Siège. Même si le Département des affaires politiques a un mandat mondial qui consiste à surveiller les questions internationales et à soutenir 50 élections par année, il ne pourrait pas avoir la même

influence, la même compréhension de la situation sur le terrain et la même analyse de celle-ci sans les missions politiques spéciales.

41. En ce qui concerne une coordination informelle efficace, l'orateur parle deux fois par semaine avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'ils puissent comprendre leurs activités respectives et partager des analyses. Il existe aussi des mécanismes de coordination réguliers avec les autres parties du système des Nations Unies prenant la forme de réunions régulières concernant des pays particuliers. M. Feltman laissera aux États Membres le soin de déterminer comment les mandats devraient être rédigés pour prendre en compte les préoccupations concernant les recoupements, le chevauchement ou les contradictions.

42. Le **Président** invite la Commission à faire des déclarations générales relativement au point 57 de l'ordre du jour.

43. **M. Hilale** (Maroc), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, prend acte du rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400) et reconnaît le besoin de cohérence, d'effets de synergie et de complémentarité dans les examens en cours du dispositif de la paix et de la sécurité des Nations Unies.

44. Le projet de résolution A/70/L.6 a chargé la Quatrième Commission d'étudier plus en profondeur les recommandations relatives aux missions politiques spéciales qui figurent dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357-S/2015/682). Le Mouvement est prêt à communiquer avec ses partenaires concernant cette question importante.

45. Insistant de nouveau sur son engagement concernant des missions politiques spéciales efficaces, le Mouvement souligne l'importance d'un consensus entre les États Membres dans l'élaboration de politiques relatives à ce genre de mission et l'importance de veiller à ce que seules les idées et les approches adoptées collectivement par les États Membres soient mises en œuvre. Il souligne aussi le rôle de premier plan de l'Assemblée générale en tant qu'organe le plus représentatif pour ce qui est de discuter des questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales.

46. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devraient rédiger pour les missions hors Siège des mandats clairs et réalistes, fondés sur des évaluations objectives, sans se presser pour adopter des mandats qui ne reposent pas sur des fondements politiques, qui ne disposent pas de ressources suffisantes ou qui ne sont pas en pratique réalisables. Une planification intégrée et l'établissement de liens cohérents entre l'élaboration des politiques et l'application sur le terrain sont absolument essentiels au succès à cet égard.

47. Le Mouvement demande au Secrétaire général de prendre davantage en compte la transparence, une représentation géographique équilibrée et la représentation des femmes quand il nomme des personnes à des postes supérieurs de direction, en particulier ses représentants spéciaux et ses envoyés de même que les membres des groupes d'experts sur les sanctions.

48. Il est essentiel de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États. Le Mouvement rappelle le rôle de premier plan des Nations Unies et les rôles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte, et réaffirme les principes de l'impartialité, de l'assentiment des parties, de la prise en main des programmes par les pays et de la responsabilité nationale.

49. Le Mouvement demande au Secrétaire général de tenir des dialogues interactifs sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales, après des consultations préalables avec les États Membres. Cette mesure garantira une participation maximale et significative, car l'expérience enseigne que des consultations limitées nuisent au succès des initiatives. Ce genre de dialogue pourrait par exemple traiter de questions qui constituent une préoccupation majeure pour les États Membres, comme l'exploitation et les atteintes sexuelles, les bureaux régionaux, les groupes de gardes et la marche à suivre pour établir des missions politiques spéciales. Le Secrétaire général est aussi encouragé à inclure les principaux points discutés durant le dialogue interactif dans son rapport sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales qui doit être remis à l'occasion de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

50. Le Mouvement note la hausse exponentielle des besoins financiers et de la complexité des missions politiques spéciales au cours de la dernière décennie de même que le fait qu'elles ne suivent pas le cycle budgétaire normal des Nations Unies, même si elles sont financées à partir du budget de l'Organisation. Afin d'accroître l'efficacité et la transparence du processus budgétaire de l'Organisation, et compte tenu de l'approbation, du fonctionnement, de la portée et du mandat de ces activités, le Mouvement insiste sur le fait que les critères de financement, la méthodologie et les mécanismes des opérations de maintien de la paix devraient être appliqués aux missions politiques spéciales, y compris l'établissement d'un compte distinct. Le Mouvement appuie donc les recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) sur les modalités de financement et de soutien de ces missions.

51. **M. Bamrunghong** (Thaïlande), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, réitère l'importance de la transparence, du respect du principe de responsabilité, de la représentation géographique, des compétences et de l'efficacité pour la légitimité et la crédibilité des missions politiques spéciales, dont la planification, l'utilisation et l'évaluation devraient se faire d'une manière plus ouverte, conforme au respect du principe de responsabilité et transparente. L'Association est consciente des recommandations utiles qui figurent dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et elle remercie le Secrétaire général pour son rapport sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357-S/2015/682). Les États Membres doivent s'acquitter de la responsabilité découlant de la résolution 70/6 de l'Assemblée générale, qui charge la Quatrième Commission d'étudier davantage les recommandations qui figurent dans ces rapports.

52. L'Association appuie les demandes du Groupe (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682) visant à renforcer la capacité de prévention des conflits et de médiation des Nations Unies et elle encourage les missions politiques spéciales à se concentrer davantage sur ces deux éléments, ce qui exige de la part des États Membres et des partenaires régionaux un soutien politique pour établir un engagement collectif à l'égard d'une prévention fructueuse des conflits.

53. Le rôle des pays hôtes est très important pour l'Association. Un des objectifs premiers des missions politiques spéciales devrait être de renforcer les capacités nationales, en particulier dans les domaines de la sécurité, des institutions de l'État et du développement socio-économique, compte tenu du contexte local et des besoins locaux. Une prise en main véritable des programmes par les pays est nécessaire pour que les missions soient couronnées de succès et pour que la paix soit soutenue. L'Association souligne donc l'importance d'une participation ouverte des parties prenantes nationales pertinentes, en particulier les Gouvernements hôtes, dès les premiers stades de ces missions.

54. Pour garantir une plus grande transparence et un plus grand respect du principe de responsabilité, des consultations étroites doivent avoir lieu entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États Membres. L'Association appuie des dialogues réguliers, ouverts et interactifs sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. L'Association souligne aussi le fait que le Secrétariat doit communiquer en temps opportun avec les États Membres avant les dialogues en question et fournir une information pertinente et détaillée. Les vues exprimées durant le dialogue devraient être dûment prises en considération par le Conseil de sécurité et le Secrétariat quand ils établissent ou examinent des missions politiques spéciales.

55. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ne peuvent pas être considérées comme un aspect des missions politiques spéciales auquel on réfléchit après coup; elles doivent plutôt faire partie intégrante de toutes les étapes du processus de paix. L'Association se réjouit de l'adoption récente de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, qui réaffirme la détermination d'intégrer ces priorités au dispositif de la paix et de la sécurité et soutient l'intention du Secrétaire général de promouvoir plus de femmes à des postes supérieurs de direction, en particulier les postes de représentant spécial et d'envoyé.

56. La prolifération des missions politiques spéciales a des répercussions importantes pour les modalités de financement et de soutien, ce qui réduit leur aptitude à exécuter leurs mandats et fausse le budget ordinaire. L'Association appuie pleinement le Groupe indépendant de haut niveau quand il demande (A/70/95-S/2015/446) à l'Assemblée générale

d'adopter immédiatement les recommandations du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7) de 2011 sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales, en particulier la création d'un compte spécial et distinct pour leur financement.

57. L'Association est déterminée à accroître l'efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité des missions politiques spéciales. Elle travaillera étroitement avec ses partenaires au sein de la Quatrième Commission pour tenir dûment compte des recommandations relatives à ces missions que le Groupe (A/70/95-S/2015/446) et le Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682) présentent.

58. **M. Lal Kataria** (Inde), prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400), dit qu'il est vital que les missions politiques spéciales respectent le principe de responsabilité en général et qu'elles fassent preuve de transparence dans la nomination de leur personnel, car le processus actuel est opaque et manque de crédibilité.

59. Il est essentiel de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États où des missions politiques spéciales ont lieu. Les principes de l'impartialité, de l'assentiment des parties, de la prise en main des programmes par les pays et de la responsabilité nationale devraient être gardés à l'esprit durant l'exécution des missions politiques spéciales. Le Gouvernement indien souligne aussi l'importance de la clarté des mandats de ces missions pour éviter que, dans une région particulière, des mandats se fondent l'un à l'autre ou que le mandat et la situation politique soient en porte-à-faux. La délégation indienne s'attend à davantage de consultations avec les États Membres concernant l'élaboration des politiques applicables aux missions politiques spéciales afin de réduire au minimum la probabilité de ce genre de porte-à-faux.

60. Le Gouvernement indien demande davantage de consultations de la part du Conseil de sécurité concernant des questions reliées aux missions politiques spéciales. La communication entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat concernant ces missions devrait se faire sans entraves et devrait impliquer les États Membres d'une manière substantielle, car l'élaboration des politiques applicables aux missions politiques spéciales

manque actuellement de transparence. Il convient de plus d'être prudent quand on étend les missions à des domaines relevant des organes créés en vertu d'instruments internationaux ou du mandat d'autres organismes des Nations Unies. Si le Conseil de sécurité élargit le mandat des missions politiques spéciales, des mécanismes bien établis sont nécessaires pour garantir que le principe de responsabilité est respecté comme il se doit.

61. La délégation indienne prend acte des rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357-S/2015/682). Les deux rapports soulignent l'importance de la politique et la délégation est d'accord pour que le processus politique ait la place qui lui revient, ce qui est préférable de recourir à des opérations de maintien de la paix qui peuvent être mal adaptées à la situation. Même si les missions politiques spéciales ont un rôle à jouer dans ces circonstances, elles devraient être conçues d'une manière qui envisage la prise en main du processus politique par les pays. Le Gouvernement indien est, tout comme le Secrétaire général, d'avis que les changements touchant les opérations de paix en cours relèvent de la responsabilité collective de toute l'Organisation. Les responsabilités doivent être accompagnées des pouvoirs pertinents et le lien manquant est une plus grande attention de l'ensemble des membres aux missions politiques spéciales, ce qui inclut l'élaboration et le renouvellement de leur mandat.

62. Le Gouvernement indien s'attend à ce que le Département des affaires politiques accroisse le nombre des exposés interactifs organisés à l'intention des États Membres par les chefs des missions politiques spéciales pour permettre aux États Membres de poser des questions et de présenter des suggestions, ce qui améliorerait l'efficacité des missions et donnerait l'information nécessaire pour apporter des modifications.

63. Il faut établir un nouveau compte distinct pour les missions politiques spéciales. Comme ces missions ne suivent pas les cycles budgétaires ordinaires, elles devraient être financées en fonction des critères, de la méthodologie et du respect du principe de responsabilité appliqués aux opérations de maintien de la paix. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a appuyé (A/70/95-

S/2015/446) la recommandation du rapport du Comité consultatif (A/66/7) de 2011 d'accroître davantage la transparence budgétaire des missions politiques spéciales en établissant un compte spécial et distinct pour leur financement, qui doit chaque année être prévu au budget et faire l'objet d'un rapport, conformément à un exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

64. Étant donné le rôle important des missions politiques spéciales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la délégation indienne recommande vivement qu'on donne suite à ses suggestions concernant la participation des États Membres et la transparence et le respect du principe de responsabilité de ces missions.

65. **M. Isnomo** (Indonésie) loue le travail des représentants spéciaux, des envoyés politiques et du personnel sur le terrain et demande aussi en même temps au système des Nations Unies et à la communauté internationale de mettre nettement plus l'accent sur le règlement pacifique des différends.

66. Le fait que la primauté de la médiation, du dialogue politique et de la diplomatie a été soulignée dans les rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682) est important et encourageant. L'Indonésie a connu les avantages d'un processus politique pacifique dans la province d'Aceh.

67. Le Gouvernement indonésien salue le projet de résolution A/70/L.6 et est impatient de participer aux délibérations intergouvernementales sur les rapports du Groupe (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682). Comme ces rapports soulignent à juste titre une approche exhaustive et cohérente, des discussions à ce sujet au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Cinquième Commission seraient aussi vitales. La délégation indonésienne encourage le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et d'autres entités des Nations Unies à examiner les rapports et à envisager des manières d'exploiter les compétences et les forces respectives afin de combiner les efforts pour améliorer les missions politiques spéciales.

68. Le Gouvernement indonésien demande davantage d'information au Département des affaires politiques sur les fondements géographiques de la composition des missions politiques spéciales. Il est très avantageux

de recourir à un plus grand nombre d'artisans de la paix, de médiateurs et d'autres experts civils du renforcement des capacités provenant de pays en développement, en particulier ceux qui sont eux-mêmes passés avec succès d'une situation de conflit à la démocratie, à la stabilité et à la paix. À cet égard, la délégation indonésienne recommande vivement une plus grande interaction avec les organisations régionales pertinentes, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

69. Même les meilleures missions politiques spéciales échoueraient sans le soutien régional et international nécessaire et le Gouvernement indonésien souligne en conséquence l'importance d'un dialogue régulier, ouvert et interactif entre les États Membres et le Secrétariat, et en particulier le Département des affaires politiques, concernant ces missions. L'Assemblée générale est parfaitement située pour examiner et guider ces missions dans leurs tâches politiques complexes. Étant donné le coût et le nombre croissants des missions politiques spéciales, sa délégation appuie pour leur financement un compte distinct et spécial. Des enseignements devraient être tirés des mandats des missions politiques spéciales fructueuses et moins fructueuses et les parties prenantes devraient se communiquer les pratiques optimales de manière plus systématique. Le Gouvernement est prêt à contribuer davantage aux efforts de rétablissement de la paix des Nations Unies pour aider à promouvoir des manières efficaces d'aborder les missions politiques spéciales.

70. **M. Antonio de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que les missions politiques spéciales sont au cœur du rôle des Nations Unies pour ce qui est des bons offices, de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix. Sa délégation remercie le Secrétaire général d'avoir convoqué le Groupe d'étude sur les opérations de paix et exprime sa gratitude concernant les suggestions utiles du Groupe sur le financement et le soutien de ces missions (A/70/95-S/2015/446).

71. Le Conseil de sécurité organise la plupart des missions politiques spéciales, mais, exception faite de la MANUA, les missions sont financées à même le budget ordinaire des Nations Unies et elles le faussent donc de façon majeure. Les missions politiques spéciales représentent plus de 20 % du budget ordinaire et empiètent sur d'autres activités de l'Organisation. Comme elles sont liées par la structure

du budget ordinaire, il est encore plus difficile d'adapter ces missions aux exigences dynamiques de leur environnement opérationnel. Le Gouvernement brésilien est heureux du fait que le rapport du Groupe (A/70/95-S/2015/446) soit en accord avec les recommandations que le Comité consultatif formule dans son rapport de 2011 (A/66/7) concernant l'établissement d'un compte spécial pour les missions politiques spéciales, distinct du budget ordinaire, qui serait financé et qui ferait chaque année l'objet d'un rapport. La délégation brésilienne incite vivement tous les États Membres, en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des missions politiques spéciales par l'Organisation, à discuter des réformes que la Quatrième Commission et la Cinquième Commission suggèrent.

72. Seulement quatre des 38 missions politiques spéciales actuellement déployées ont été créées par l'Assemblée générale. Les missions politiques spéciales hors Siège ressemblent de plus en plus, étant donné leur complexité croissante, à des opérations de maintien de la paix allégées. Une discussion approfondie de leur nature et de leur relation avec les efforts de maintien et de consolidation de la paix est donc cruciale. Une distinction plus claire entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales accroîtrait la transparence de ces dernières.

73. Les limites intrinsèques des modalités actuelles de soutien des missions politiques spéciales devraient être abordées en tenant compte du processus budgétaire d'une manière plus rationnelle et plus équitable. Étant donné la complexité de ces missions, le soutien des États Membres reste crucial. Un engagement plus solide de l'ensemble des membres serait plus facile à obtenir si les décisions concernant le mandat et le budget de ces missions étaient plus justes.

74. **M. Alday González** (Mexique) dit que les missions politiques spéciales demeurent pour sa délégation une priorité, car elles sont un des principaux mécanismes dont l'Organisation dispose pour prévenir les conflits et s'attaquer aux menaces pour la paix et la sécurité internationales. Il réitère la gratitude de son Gouvernement pour le travail du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

75. Le représentant fait part de sa préoccupation concernant le recours croissant à des missions politiques spéciales associées à des situations de plus

en plus instables et à des mandats de plus en plus ambitieux par le Conseil de sécurité sans que les ressources dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs de manière efficace soient présentes. Son Gouvernement salue l'accent que le Groupe indépendant de haut niveau met sur les aspects financiers des missions politiques spéciales (A/70/95-S/2015/446), en particulier la création d'un compte spécial distinct du budget ordinaire, car celle-ci atténue la pression budgétaire exercée sur d'autres champs d'activité clés de l'Organisation tels que les droits de l'homme et le développement et accroîtra l'efficacité.

76. Le Gouvernement mexicain regrette le fait que le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357) n'a pas mis davantage l'accent sur le compte spécial distinct que les États Membres ont appuyé dans une si grande mesure. L'avenir des missions politiques spéciales ne peut pas dépendre d'une affectation imprévisible des ressources. La délégation mexicaine appuie fermement la recommandation claire du Groupe à cet égard et réitère sa volonté de continuer à mener les discussions pertinentes au sein de la Cinquième Commission.

77. Il est essentiel de reconnaître l'importance croissante des organisations régionales et sous-régionales dans la résolution des conflits de même que l'importance que le Groupe et le Secrétaire général attachent à la prévention, à la médiation et, par-dessus tout, à la primauté des solutions politiques sur les solutions militaires. Cet aspect a été un élément majeur de la politique étrangère du Gouvernement mexicain.

78. La délégation mexicaine a travaillé avec celle de la Finlande pour faciliter un projet de résolution sur les missions politiques spéciales et l'orateur remercie les Membres de leur important appui. Le projet de résolution réitère les demandes adressées au Secrétariat pour qu'il organise des dialogues interactifs portant sur tous les aspects des missions politiques spéciales. Son Gouvernement incite vivement le Secrétariat à consulter les États Membres et à organiser les dialogues en question de sorte qu'ils aient le contenu et le niveau de participation qu'ils méritent. Le projet de résolution demande aussi au Secrétaire général de présenter un rapport opportun sur tous les aspects des missions politiques spéciales à l'occasion de la soixante et onzième session. Sa délégation demande que le rapport de 2016 renferme une analyse et une

information de qualité convenant à l'importance que le Secrétaire général a attribuée aux missions politiques spéciales dans l'introduction de son rapport le plus récent (A/70/400) tout en demeurant fidèle à sa demande de modernisation des outils de l'Organisation en fonction des réalités actuelles. Le Mexique continuera de prendre part à des discussions constructives sur les processus d'examen en cours en tirant parti des enseignements tirés et des expériences positives cumulés jusqu'à maintenant.

79. **M<sup>me</sup> Rodríguez Pineda** (Guatemala) dit qu'il est malheureux que le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400) ait été publié si tard, car cela a eu une incidence considérable sur la possibilité de tenir un débat ouvert et d'une grande portée. Comme ce rapport est essentiel pour améliorer la transparence, le respect du principe de responsabilité et l'efficacité de ces missions, une rédaction rapide et une diffusion rapide aux États Membres devraient être une priorité pour le Département des affaires politiques.

80. Étant donné le besoin mondial de méthodes souples et variées de promotion de la paix et de la sécurité, le Gouvernement guatémaltèque se réjouit de l'attention accordée aux missions politiques spéciales dans les examens indépendants faits en 2015. Les recommandations des rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général sur leur application (A/70/357-S/2015/682) aideront à améliorer les mécanismes de transparence et de respect du principe de responsabilité des missions politiques spéciales et les changements nécessaires relèvent de la responsabilité collective de tous les États Membres.

81. L'Assemblée générale a, dans la résolution 69/95, demandé au Secrétaire général de « tenir un dialogue régulier, ouvert et interactif sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales ». Un seul dialogue, impliquant le Groupe, a toutefois eu lieu en 2015. Des délégations ont en cette occasion exprimé un intérêt pour la transparence, le respect du principe de responsabilité et le besoin d'une plus grande clarté conceptuelle concernant les missions politiques spéciales, mais cet intérêt n'a pas eu de suite et le Secrétariat n'a pas organisé un autre dialogue interactif.

82. Le Gouvernement guatémaltèque se demande sérieusement si cette situation respecte le mandat de

l'Assemblée générale. Les nombreuses questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales doivent faire l'objet de discussions et un dialogue interactif régulier est une première étape dans cette direction. La délégation guatémaltèque insiste sur la nécessité de discuter de la situation de sécurité dans bien des zones de déploiement et des mécanismes que le Département des affaires politiques utilise pour accroître la sécurité et la protection du personnel des missions de même que des mécanismes établis pour éviter l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les missions politiques spéciales. L'accès à ce genre d'information est la meilleure manière que les États Membres ont de prendre des décisions de principe éclairées lorsqu'ils analysent l'avenir de ces missions. La délégation guatémaltèque espère toujours que le mandat sera réalisé au cours de la prochaine année et qu'une discussion approfondie des recommandations qui figurent dans les examens susmentionnés aura lieu.

83. Il est aussi regrettable que le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400), que prévoit la résolution 69/95 de l'Assemblée générale, décrive si brièvement les efforts et les mesures du Secrétariat par rapport aux missions politiques spéciales. Le Gouvernement guatémaltèque rappelle que la résolution demande une information pertinente et détaillée qui a pour but d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le travail de l'Organisation et que le Secrétariat doit absolument tenir compte de ce genre de demande.

84. L'inclusion d'une information détaillée sur les diverses missions politiques spéciales sur le site Web actualisé du Département des affaires politiques est une étape importante dans l'amélioration de la transparence et il est urgent que le site puisse être consulté dans les six langues officielles pour respecter le principe de la parité linguistique.

85. Le personnel de l'ONU devrait être représentatif de l'ensemble des membres et de la présence de l'Organisation. Il reste toutefois un écart important dans la représentation géographique en ce qui concerne les postes supérieurs des missions politiques spéciales, en particulier pour ce qui est de la composition des équipes et des groupes d'experts chargés de surveiller l'application des sanctions et des envoyés de haut niveau du Secrétaire général, dont le rapport sur les questions de politique générale (A/70/400) aurait été plus utile s'il avait inclus une information plus précise

à ce sujet et les mécanismes permettant de s'occuper du problème.

86. La délégation guatémaltèque note les efforts faits pour améliorer la représentation des femmes dans les missions politiques spéciales et leur participation et encourage la poursuite du travail en ce sens.

87. Les changements apportés au cours de la décennie à la structure du budget justifient l'existence de catégories distinctes pour les opérations imputées au budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, qui ont toutes des échelles d'évaluation qui leur sont propres. Le budget ordinaire n'est pas la source de financement idéale pour les missions politiques spéciales, en particulier quand la plupart de ces missions sont établies par le Conseil de sécurité. Ces missions ressemblent de plus en plus à des opérations de maintien de la paix, mais leur financement actuel limite de façon substantielle la souplesse dont elles ont besoin pour être à la hauteur des défis sur le terrain de même que durant leur création, leur expansion ou leur transition.

88. Le Gouvernement guatémaltèque endosse la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) consistant à établir pour les missions politiques spéciales un compte spécial et distinct prévu au budget, financé et faisant chaque année l'objet d'un rapport, conformément aux recommandations du rapport du Comité consultatif (A/66/7) de 2011. Il est malheureux que le rapport du Secrétaire général sur l'application de ces recommandations (A/70/357-S/2015/682) n'accorde pas plus d'attention à cette question. L'établissement d'un compte de ce genre est le seul moyen d'améliorer l'efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le processus budgétaire de l'Organisation et le caractère durable des contributions des États Membres.

89. Le Gouvernement guatémaltèque est pleinement disposé à travailler de manière constructive au sein de la Commission et de la Cinquième Commission pour progresser concernant la question des missions politiques spéciales et il s'attend en même temps à ce que les prochains dialogues interactifs sur les questions de politique générale relatifs à ces missions soient organisés et tenus de manière à accroître la confiance entre les États Membres et le Département des affaires politiques.

90. **M<sup>me</sup> Butts** (États-Unis d'Amérique) dit que les missions politiques spéciales sont indispensables pour la paix et la médiation. Par exemple, la MANUA a, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), établi des pratiques optimales internationales pour la tenue des futures élections. À Chypre, des leaders ont profité de l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale pour mettre la réunification à portée de la main. Au Burkina Faso, le Représentant spécial du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a mené une campagne rapide de diplomatie préventive. Sa délégation se réjouit de l'accent mis sur les missions politiques spéciales et sur les moyens permettant de s'appuyer sur leur réussite ainsi que des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du rapport du Secrétaire général sur l'application de ces recommandations (A/70/357-S/2015/682), notamment pour ce qui est de traiter les missions politiques spéciales comme une partie importante du maintien de la paix tout en mettant la prévention des conflits et la médiation à l'avant-plan. Le Président Obama a, à l'occasion du Sommet sur le maintien de la paix, en septembre 2015, demandé un soutien accru pour les outils de prévention des conflits des Nations Unies que sont par exemple la médiation et les envoyés. Une nouvelle note d'orientation présidentielle sur l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies par les États-Unis souligne cette position.

91. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique se fait l'écho de la demande du Groupe selon laquelle les équipes de pays de haut niveau doivent avoir des compétences en matière de prévention des conflits, de l'expérience et les capacités voulues et doivent être soutenues de façon cohérente par le Siège lorsqu'il le faut. Les missions politiques spéciales doivent absolument prévenir la violence contre les civils et y réagir. La délégation des États-Unis d'Amérique saluerait un engagement additionnel dans ce domaine et dans d'autres, dans lesquels les pays pourraient travailler ensemble pour aider les Nations Unies à mieux prévenir les conflits.

92. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique s'attend à ce que le projet de résolution respecte les prérogatives claires et distinctes établies concernant différents organes des Nations Unies dans la Charte, y compris la responsabilité principale qu'a le Conseil de

sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales tout en continuant aussi à éviter d'étudier de son côté les questions administratives et budgétaires qui relèvent de la Cinquième Commission.

93. **M. Andanje** (Kenya), se réjouissant du rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400), dit que sa délégation attache une grande importance à la prévention des conflits et à la médiation aux niveaux sous-régional, régional et mondial et au rôle des missions politiques spéciales dans ce genre de contexte.

94. Étant donné la hausse du nombre des conflits au cours des huit dernières années, le travail des missions politiques spéciales est plus important que jamais. La délégation kényane est d'accord avec les rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682). Il sera nécessaire de changer la manière dont les opérations de paix sont planifiées et exécutées pour qu'elles soient plus souples sur le terrain eu égard aux nouvelles réalités, qui sont complexes.

95. Le Gouvernement kényan se réjouit de l'accent qui est de nouveau mis sur la prévention des conflits et la médiation par le Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968-S/2015/490). Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la paix est possible uniquement avec un soutien collectif d'une diplomatie préventive prenant la forme d'une médiation, de négociations, de bons offices et de missions politiques spéciales. La délégation kényane applaudit les efforts permanents que l'Organisation fait pour renforcer les partenariats entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales.

96. La proposition de renforcer le Bureau d'appui des Nations Unies pour l'AMISOM est bienvenue, tout comme l'est la proposition de redéfinir les clients du Bureau d'appui de manière à inclure la MANUSOM et l'Armée nationale somalienne.

97. La délégation kényane appuie pleinement l'inclusion des femmes dans les priorités concernant la paix et la sécurité et en particulier dans le travail des missions politiques spéciales. Leur participation à tous les aspects de la paix et de la sécurité devrait être accrue. Le Gouvernement soutient aussi une transparence, un respect du principe de responsabilité, une représentation géographique et une participation

des femmes améliorés. Les missions politiques spéciales sont un moyen viable permettant de prévenir les conflits et des efforts accrus sont nécessaires pour obtenir une paix durable. Tous ces efforts seraient toutefois faits en vain si l'action préventive ne jouit pas d'un financement soutenu et prévisible.

98. **M. Mminele** (Afrique du Sud) dit que sa délégation salue le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) ainsi que l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

99. Bien que le Gouvernement sud-africain ait toujours préconisé la consolidation de la paix et la prévention des conflits, des questions politiques sont au cœur des conflits et une paix durable nécessite donc des solutions politiques. La délégation sud-africaine se réjouit de l'établissement de missions politiques spéciales par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour aider les pays à jeter les bases d'une paix durable. Les trois questions principales qui méritent une attention sont les mandats, la mobilisation des ressources et les femmes et la paix et la sécurité.

100. Concernant les mandats, le Gouvernement sud-africain est d'accord avec le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/69/363) selon lesquelles ces missions jouent un rôle crucial dans les efforts globaux que les Nations Unies font pour prévenir les conflits. Une coopération améliorée entre les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix dans laquelle les acteurs sous-régionaux et régionaux jouent un rôle est une évolution bienvenue de la situation. Les mandats des missions politiques spéciales devraient inclure des efforts énergiques de médiation, la gestion des connaissances et une utilisation accrue des technologies modernes, mais les missions politiques spéciales ont besoin de ressources appropriées. La délégation sud-africaine est consciente de l'insuffisance du financement qui est nécessaire pour entretenir de manière efficace les bons offices du Secrétaire général.

101. En ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, la délégation encourage les missions politiques spéciales à intensifier les efforts visant les violations du droit international et du cadre normatif

associé à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, y compris une impunité réduite à l'égard des violations dont les femmes et les enfants sont victimes. De plus, il est vital que les missions politiques spéciales échangent de l'information sur les enseignements tirés.

102. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) dit que les missions politiques spéciales doivent respecter rigoureusement les principes de la Charte, en particulier ceux qui ont trait à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique des États et à la non-intervention dans leurs affaires internes. Il incombe aussi à l'Organisation d'attribuer à chaque mission politique spéciale un mandat clair, réalisable et réaliste, des objectifs concrets et les ressources matérielles et financières que la situation sur le terrain exige.

103. L'adoption de nouvelles missions ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget ordinaire et l'Assemblée générale devrait en conséquence faire une analyse véritable, transparente et démocratique pour trouver un mécanisme de financement distinct. Le Mouvement des pays non alignés a proposé que les critères, la méthodologie et les mécanismes utilisés pour financer les opérations de maintien de la paix soient appliqués aux missions politiques spéciales, y compris l'établissement d'un compte distinct.

104. Prenant acte des rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357-S/2015/682), l'orateur dit que les missions politiques spéciales devraient être régies par des politiques élaborées collectivement par les États Membres à l'Assemblée générale. Les initiatives visant à régler ou à réformer ces missions relèvent de la compétence de l'Assemblée générale, y compris les recommandations qui figurent dans les rapports susmentionnés. L'Assemblée générale devrait jouer un rôle clé dans l'adoption, l'application et la surveillance de ces missions.

105. Le Gouvernement cubain juge approprié que le Secrétaire général présente sur des sujets relatifs aux missions politiques spéciales des rapports annuels dans lesquels la question est abordée d'une manière exhaustive, ce qui garantit la transparence et le respect du principe de responsabilité. L'intervenant réitère la volonté de sa délégation de travailler au sein de l'Assemblée générale pour que les missions politiques

spéciales concrétisent le noble objectif qui sous-tend leur création.

106. **M. Mahdi** (Iraq) dit que sa délégation prend acte de la mention de la MANUI dans le rapport précédent du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/69/325) et il souligne le caractère spécifique de chaque mission, conformément à son mandat et aux discussions entre les Nations Unies et les gouvernements des pays sur la prise en main et la souveraineté et aux normes des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est important de respecter l'indépendance et la souveraineté des États Membres pour que les missions n'outrepassent pas les mandats que le Conseil de sécurité leur attribue. Les gouvernements des pays sont les mieux placés pour s'occuper des besoins de leur pays.

107. L'excellente coordination et l'excellente relation en matière de soutien entre le Gouvernement iraquien et la MANUI ont renforcé le dialogue politique et contribué à des élections qui, à leur tour, ont mené à la réconciliation, à la protection des droits de l'homme et à des réformes. Une aide humanitaire est aussi assurée aux réfugiés iraqiens et syriens. La résolution 2233 (2015) du Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MANUI jusqu'au 13 juillet 2016. Le Gouvernement appuie la recommandation du Secrétaire général sur les priorités formulées après des discussions avec l'Iraq sur les moyens à prendre pour améliorer les efforts des Nations Unies sur le plan politique et dans le domaine du travail humanitaire.

108. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que sa délégation juge le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) particulièrement important, car il souligne la nécessité de remettre la politique à l'avant-plan dans les missions politiques spéciales. Il n'est plus, des points de vue politique ou financier, viable de se servir des missions de maintien de la paix pour s'occuper de problèmes de sécurité complexes. Il est par conséquent crucial de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de renforcer les mécanismes d'alerte rapide, de prévention et de médiation. Les missions politiques spéciales sont des moyens politiques très importants de gestion des conflits.

109. L'ensemble des membres des Nations Unies devrait avoir un mot à dire dans l'établissement des

missions politiques spéciales; les missions qui n'ont pas les capacités analytiques nécessaires pour éviter des conflits seraient moins qu'optimales et les Nations Unies doivent leur faire acquérir cette capacité. La délégation éthiopienne salue les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) concernant une analyse et une stratégie améliorées, une évaluation plus précise et la planification. La capacité que le Département des affaires politiques a de faire une analyse sérieuse devrait être renforcée encore plus pour garantir que la mise en place des missions politiques spéciales est couronnée de succès. Un Département qui est limité par des ressources insuffisantes risque de produire des analyses et des recommandations qui ne sont pas fiables et qui sont susceptibles d'aggraver des situations de conflit délicates. Il ne manque pas d'exemples de ce genre pour justifier des inquiétudes.

110. Une recommandation du Groupe qui a été très bienvenue en Afrique concerne le renforcement des partenariats régionaux et mondiaux et en particulier le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine basé sur une prise de décision consultative et la division du travail, conformément à leurs avantages comparatifs respectifs. Il est essentiel que les deux organisations collaborent étroitement par une analyse, une planification, une surveillance et une évaluation conjointes des missions politiques spéciales et par une réaction intégrée aux conflits incluant la prévention. Le Département des affaires politiques doit être capable de présenter une analyse des situations de conflit qui soit assez solide pour servir de base à des missions politiques spéciales efficaces.

111. **M<sup>me</sup> Haile** (Érythrée), notant le rapport précédent du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/69/325), rappelle le rôle crucial de l'Assemblée générale pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, en partie lorsqu'elle donne au Secrétariat des directives sur l'orientation qui s'applique aux missions politiques spéciales. Sa délégation soutient donc les efforts faits pour accroître l'engagement de l'Assemblée par un dialogue régulier avec le Secrétariat.

112. Même si le soutien de l'ensemble des membres des Nations Unies est indispensable au succès des missions politiques spéciales, les résolutions de la Commission ont eu un succès limité pour ce qui est

d'accroître le niveau de cet engagement. Le Gouvernement érythréen demande l'établissement d'un dialogue ouvert, structuré, ciblé et axé sur les résultats durant l'actuelle session de l'Assemblée générale. Des consultations préalables entre les États Membres et le Secrétariat, de même qu'un calendrier de dialogues interactifs, contribueraient à des échanges productifs. La délégation érythréenne s'attend à des rapports plus détaillés sur les mesures prises par le Secrétariat pour accroître l'efficacité, la transparence et une représentation géographique équitable. Le Gouvernement continuera activement à contribuer à des discussions sur les moyens permettant d'accroître l'efficacité des missions politiques spéciales.

113. **M. Zahir** (Maldives), se réjouissant du rapport du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales (A/70/400), dit que même si son Gouvernement reconnaît l'importance internationale des missions politiques spéciales, celles-ci doivent reposer sur des méthodologies bien définies, transparentes et objectives pour éviter toute contradiction avec le but qu'elles visent. Ces missions ne devraient pas servir à promouvoir des programmes à caractère politique, à exercer des pressions pour le compte de différents segments de la communauté internationale ou à agir d'une manière qui contrevient aux principes de la Charte. Ainsi que le Secrétaire général le recommande, les missions politiques spéciales nécessitent un mécanisme directeur robuste, homogène et transparent et elles devraient impliquer des consultations ouvertes et transparentes avec l'État hôte et avec toutes les parties prenantes pertinentes, avoir un mandat approuvé au préalable et respecter ces paramètres.

114. Comme le personnel déployé dans le cadre de ces missions relève de l'autorité du Secrétaire général, il est essentiel qu'il soutienne l'intégrité de l'ONU. Il doit de plus faire en tout temps preuve d'une impartialité et d'une objectivité totales pour éviter de miner la confiance dans le processus et dans l'Organisation. De plus, les opérations, les rapports et les recommandations qui s'appliquent aux missions devraient tenir compte des besoins, des limites et des capacités particuliers de l'État hôte. Leurs principes directeurs et leurs buts, basés sur les idéaux des Nations Unies, doivent être les mêmes dans tous les pays. Les missions devraient promouvoir l'harmonie et non pas élargir les divisions. Les missions politiques spéciales dépendent de l'appui des États Membres, sur

lequel on peut compter seulement si ces principes sont maintenus de façon uniforme.

115. Ainsi que l'indique l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la prévention des conflits, la paix et la sécurité et le développement durable sont intrinsèquement liés. Le Gouvernement maldivien est en conséquence disposé à travailler avec l'ONU pour prévenir les conflits, soutenir la paix et la sécurité, aider les pays à se développer et transformer l'avenir pour bâtir un monde meilleur.

116. **M. Erciyes** (Turquie) remercie le Secrétaire général et le Groupe indépendant de haut niveau pour leurs rapports dans le contexte du besoin urgent et impératif de réforme du système des Nations Unies. Son Gouvernement reconnaît le besoin de ressources additionnelles pour réaliser les opérations humanitaires croissantes des Nations Unies. Le rapport du Groupe (A/70/95-S/2015/446) décrit les conditions désespérées de 60 millions de personnes déplacées dans le monde entier et leurs besoins humanitaires, qui nécessitent 20 milliards de dollars américains seulement pour 2015, et les États Membres ont la responsabilité collective de mobiliser davantage de ressources pour satisfaire ces besoins. Toutefois, étant donné l'ampleur d'un cycle de conflit complet et l'accent renouvelé mis sur des solutions politiques, aucune opération de maintien de la paix ne peut remplacer une solution politique durable.

117. Les missions politiques spéciales sont au cœur des buts des Nations Unies. Étant donné les environnements à haut risque dans lesquelles elles se déroulent, des mandats clairs et réalistes sont vitaux pour accroître l'efficacité de ces missions. Une coopération accrue entre les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix, en particulier durant les phases de transition, est la clé du succès. Le maintien de la représentation géographique et de la parité entre les sexes, de même que le fait d'accorder la priorité aux compétences et au mérite, sont d'autres critères importants permettant d'accroître la performance de ces missions.

118. Les ressources insuffisantes prévues dans le budget ordinaire biennal de l'Organisation font qu'il est presque impossible de satisfaire les besoins financiers des missions politiques spéciales. La formule actuelle n'est plus viable et des redressements financiers ou des mécanismes financiers nouveaux

devraient être envisagés. La délégation turque croit qu'un budget distinct pour les missions politiques spéciales pourrait être utile. La raison d'être sous-jacente d'un redressement de ce genre est que l'efficacité de ces missions dépend de leurs capacités d'intervention rapide, qui nécessitent des ressources financières prévisibles. L'appui solide de la prévention des conflits et de la médiation qui figure dans les rapports du Secrétaire général et du Groupe exige que des ressources financières soient attribuées à la médiation à titre d'activité fondamentale dans le budget ordinaire de l'ONU.

119. La délégation turque croit fermement, à titre de Coprésident du Groupe des amis de la médiation, à l'utilité de la médiation tout au long du cycle des conflits, en tant qu'outil de prévention, de gestion et de résolution des conflits, et durant la phase de mise en œuvre des accords de paix et des accords politiques. Le Gouvernement a appuyé les efforts de médiation de l'ONU au moyen d'une contribution volontaire et il continuera à le faire. Toutefois, même les contributions extrabudgétaires des États Membres se solderont par un échec en l'absence d'une solution viable à l'impasse financière des missions politiques spéciales.

120. **M. Morihiro** (Japon) dit que l'importance des missions politiques spéciales a augmenté depuis les rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général (A/70/357-S/2015/682), qui ont souligné la primauté de la politique. Des efforts collectifs additionnels sont nécessaires pour relever les défis que représentent une croissance importante du nombre, de l'ampleur et de la complexité des missions politiques spéciales.

121. Les outils qui servent à promouvoir la paix et la sécurité internationales incluent divers instruments, dont les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays de même que le soutien régional et bilatéral. Une surveillance uniforme est vitale pour confirmer que la combinaison d'outils adoptée demeure la solution la plus efficace menant à une paix durable.

122. La transparence devrait aussi être accrue. Comme c'est le Conseil de sécurité qui prend les décisions relatives aux missions politiques spéciales, les États Membres qui ne font pas partie du Conseil trouvent le processus, la raison d'être et les critères en cause pas très clairs, même quand on les compare aux opérations de maintien de la paix. La clarté du processus de prise

des décisions est essentielle pour obtenir un appui important et le Gouvernement japonais est déterminé à accroître la transparence.

123. Le rôle spécial du Conseil de sécurité, pour ce qui est d'autoriser l'établissement de ces missions et leurs mandats, comporte aussi une responsabilité. Le Conseil devrait également garantir des mandats clairs, des opérations judicieuses et un calendrier bien défini pour chaque mission. Le Japon continue d'étudier des améliorations possibles à cet égard et il s'emploiera à promouvoir l'efficacité et la transparence des missions politiques spéciales dans le cadre de son engagement envers la paix et la sécurité internationales.

124. **M. Vaverka** (Suède) dit que les gens fuient la guerre et la persécution en nombres stupéfiants, ce qui donne des niveaux élevés de demandeurs d'asile dans son pays et dans d'autres pays. Il est impératif d'empêcher en tout premier lieu les conflits d'éclater en redoublant d'efforts dans les domaines de la diplomatie, des bons offices et des solutions politiques. Les missions politiques spéciales jouent à cet égard un rôle clé. Sa délégation appuie pleinement les rapports du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400) et sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357-S/2015/682), qui présentent tous des arguments forts en faveur de l'établissement de missions politiques spéciales.

125. Dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, les missions politiques spéciales accordent de plus en plus d'importance à la participation des femmes aux processus de paix. Le besoin d'une approche intégrée pour bâtir et entretenir la paix est un message fondamental des trois examens concernant la paix et la sécurité. Les missions politiques spéciales s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale, qui consiste en partie à renforcer les points de vue locaux et régionaux. La délégation suédoise demande un soutien supplémentaire du projet de résolution de même que la volonté politique de s'entendre sur le financement et le soutien améliorés des missions politiques spéciales, qui se font attendre depuis longtemps.

126. **M<sup>me</sup> Karhu** (Finlande) dit que sa délégation salue le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400), qui contribue à améliorer la transparence en ce qui concerne ces

missions, et demande qu'il y ait une analyse approfondie de ces questions et des tendances actuelles concernant ces missions.

127. La délégation finlandaise se réjouit de l'utilisation des missions politiques spéciales pour soutenir la paix et sauver des vies d'une manière souple et intégrale et elle recommande vivement que leur élaboration soit poussée plus loin. Elle se réjouit de l'engagement à poursuivre le dialogue interactif et elle attache beaucoup d'importance à la présence d'un plus grand nombre de femmes dans les postes supérieurs des missions.

128. Le Gouvernement finlandais appuie les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/95-S/2015/446) et le besoin d'un accent renouvelé portant sur la prévention des conflits et la médiation de même que le besoin constant d'étudier des manières de renforcer les partenariats fructueux. La délégation finlandaise soutient l'intention de veiller à ce que les activités de l'Organisation sur le terrain disposent des compétences requises et demande qu'on mette davantage l'accent sur ce qui se passe sur le terrain. Les activités doivent aussi être adaptées aux besoins de chaque situation. La délégation espère que les délibérations qui ont lieu dans divers forums intergouvernementaux mèneront à des décisions permettant aux missions politiques spéciales de concrétiser leur plein potentiel. Ainsi que le rapport du Groupe l'indique, elles devraient inclure des modalités de financement et de soutien. Remerciant les membres du soutien qu'ils accordent au projet de résolution, la représentante prie un plus grand nombre de pays de le soutenir.

129. **M. Elmodir** (Libye), prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale (A/70/400), dit que les missions politiques spéciales devraient tenir compte de la prise en main des programmes par le pays, du lien entre la sécurité et le développement socioéconomique et de la capacité dont disposent les États pour protéger leurs citoyens, ce qui est leur principale responsabilité. Les tâches des missions politiques spéciales doivent être clairement définies en fonction des affectations et des mandats.

130. Le Gouvernement libyen a accueilli la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) parce qu'elle constitue une expression du soutien de la communauté internationale au choix de la population libyenne d'établir un État et la primauté du droit. Le

conflit de l'année précédente et le contrôle de Tripoli par des milices armées ont toutefois obligé la MANUL à se réinstaller en Tunisie pour mener ses activités. Son mandat mettait l'accent sur un dialogue avec divers partenaires en vue de trouver un terrain d'entente. La Libye est consciente du rôle clé de la MANUL, car elle a contribué à un accord incitant tous les partis politiques à soutenir un gouvernement d'entente nationale pour sortir de la crise et pour offrir à la population une voie lui permettant de refaire sa vie. La délégation libyenne applaudit les efforts que l'Envoyé spécial sortant fait pour amener les parties à ce niveau de dialogue avancé et elle exprime son soutien pour son successeur.

*La séance est levée à 17 h 36.*